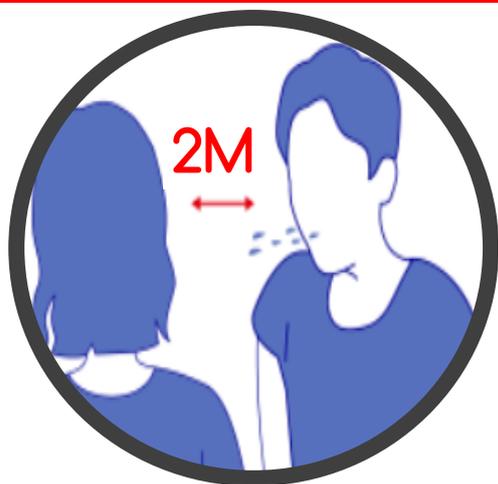


CORONAVIRUS : PROCÉDURE INTERVENTION CONSEILLER SECURITE



CONSERVEZ
UNE
DISTANCE
DE
2 MÈTRES

Pour notre sécurité à tous, merci de respecter cette procédure :

- 1 RESPECTEZ UNE DISTANCE DE 2 MÈTRES avec notre Conseiller Sécurité.
- 2 Si les 2m00 de distanciation ne peuvent être respectés, **PORTEZ UN MASQUE** . Nos Conseillers Sécurité sont équipés de **MASQUE DE PROTECTION** et de gel hydroalcoolique. En cas de refus du port du masque de votre part, ils sont libres de ne pas honorer le rendez-vous.
- 3 Si vous avez l'air malade, **PORTEZ UN MASQUE**. En cas de refus du port du masque, et en l'absence de gestes barrières, nos Conseillers Sécurité sont libres de ne pas honorer le rendez-vous.
- 4 Pour garantir la sécurité de tous, nos Conseillers Sécurité peuvent également, sur demande, **PORTER DES GANTS JETABLES** qui seront changés entre chaque rendez-vous. Les consignes sanitaires propres à votre entreprise seront respectées.
- 5 Dans la mesure du possible, privilégiez une **COMMUNICATION SANS CONTACT**, transmettez par mail tous les documents nécessaires.
- 6 **ACCÈS AUX LOCAUX CONTROLÉS** : Pour toutes visites dans nos agences, un protocole est mis en place. Téléphonnez toujours avant de passer afin d'en prendre connaissance.

DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIERES :

- Respectez la distanciation de 2m00
- Lavez-vous les mains régulièrement
- Eternuez dans un mouchoir à usage unique
- Toussez dans votre coude
- Portez un masque si vous êtes malade

Merci pour votre
compréhension
La Direction